



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-272

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2025

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR

R24-2025-10-08-00002 - 25.255_Arrêté délégation signature

SGAR_102025 (11 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

R24-2025-10-08-00002

25.255_Arrêté délégation signature
SGAR_102025

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire

à

**Monsieur David-Anthony DELAVOËT
administrateur de l'État
Secrétaire général pour les affaires régionales**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2025 du Premier ministre, portant nomination de M. David-Anthony DELAVOËT, administrateur de l'État du 2^e grade, dans les fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Guillaume CHOUMERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « politiques publiques » ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2023 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Patrick ELDIN, attaché d'administration de l'État hors classe, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « modernisation et moyens » ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT, administrateur de l'État du 2^e grade, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de la région Centre-Val de Loire, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, circulaires, rapports, correspondances et documents, marchés publics et pièces comptables, relevant des attributions du représentant de l'État dans la région, y compris les recours et les mémoires à produire devant le juge administratif ou judiciaire ainsi que ceux liés aux actes du Conseil Régional dans le cadre du contrôle de légalité, relevant des attributions de l'État dans la région Centre-Val de Loire.

Sont exclus de cette délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public
- la signature des décisions de passer outre refus de visa du contrôleur budgétaire régional et de la saisine du ministre en vue de cette procédure.
- l'exercice des compétences de la préfète de région dans la gestion des crédits de l'État pour lesquels les chefs de service régionaux ont reçu délégation.

Article 2 :

M. David-Anthony DELAVOËT est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 112 « aménagement du territoire – part interrégionale »
- 112 « aménagement du territoire – régionale »
- 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « fonds pour la transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

À ce titre, délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT à l'effet de :

- recevoir les crédits des BOP précités ;
- répartir les crédits entre les unités opérationnelles (UO) chargées de l'exécution financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les UO et entre les actions ou sous-actions de ces BOP.

Article 3 :

Délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT :

a) en qualité de responsable d'unité opérationnelle déléguée, des UO mutualisées et régionales, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours spécifiques et administration »
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes »
- 148 « Fonction publique »
- 305 « stratégies économiques »
- 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 362 « écologie »
- 363 « compétitivité »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

b) en qualité de centre de coût

- de l'UO mutualisée du programme 354 « administration territoriale de l'État »

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT en tant que responsable du centre de coût SGAR, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives à l'UO du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État ».

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT à l'effet de signer au nom de la Préfète de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David-Anthony DELAVOËT, les délégations de signature qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, et 5, sont exercées dans les mêmes conditions par M. Guillaume CHOUMERT et par M. Patrick ELDIN, adjoints au SGAR.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David-Anthony DELAVOËT, de M. Guillaume CHOUMERT et de M. Patrick ELDIN, délégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, et à l'exclusion des correspondances et décisions administratives adressées :

- aux ministres,
- aux parlementaires,
- aux présidents et vice-présidents des assemblées régionale et départementales,
- aux maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement et aux présidents des métropoles et agglomérations des chefs-lieux de département,

à :

1- Mme Cécilia TRANI, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en tant que responsable de l'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État relevant du BOP 137 « égalité entre les femmes et les hommes » et en tant que centre de coût de l'UO du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécilia TRANI, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par Mme Laurène RAJON, directrice adjointe aux droits des femmes et à l'égalité.

2- Mme Isabelle ROBINET, directrice administrative et financière du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'effet notamment de signer, dans la limite de ses attributions :

a) les pièces et documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses et à l'ordonnancement des recettes afférentes aux attributions du secrétariat général pour les affaires régionales, ainsi que des services régionaux pour lesquels les chefs de service n'ont pas reçu de délégation en matière d'ordonnancement secondaire :

- 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 362 « écologie »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

b) les pièces et documents relatifs au budget de fonctionnement du SGAR relevant de l'UO du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État »

c) Un plafond de 20 000 € s'applique par devis, commande ou par dépense.

3- Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire en tant que responsable de l'UO du programme 148, en tant que responsable de la partie formation de l'UO mutualisée du programme 354, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par M. Nicolas LABASQUE, directeur adjoint de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

4- Mme Valérie DURAND, responsable de la mission modernisation et innovation au secrétariat général pour les affaires régionales pour le BOP 349 « fonds de transformation de l'action publique », en tant que responsable déléguée de l'UO régionale, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie DURAND, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par Mme Soline LOTTE, chargée de projets.

5- Mme Priscilla EL GHAZZI, directrice de la plate-forme régionale « achats » au secrétariat général pour les affaires régionales pour :

- les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
- l'ensemble des pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;

Article 8 :

Pour permettre l'exécution des opérations budgétaires découlant du présent arrêté, il est confié aux agents listés :

- à l'annexe 1 pour le progiciel de gestion intégrée CHORUS,
- à l'annexe 2 pour les autres applications,

le soin d'accomplir, pour le compte et au nom du délégant, les actes de gestion relevant des programmes pour lesquels une habilitation Chorus leur a été accordée, dont la certification du service fait.

Article 9 :

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Il abroge l'arrêté préfectoral n° 25.206 du 25 août 2025.

Article 10 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire et notifié à chacun des délégataires.

Fait à Orléans, le 8 octobre 2025
La préfète de la région Centre-Val de Loire
signé :Sophie BROCAS

Annexe 1 : Habilitations budgétaires Chorus - SGAR Centre-Val de Loire

Profils application : C= consultation - S = saisie - V = validation

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0112-DIR2	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	
		0112-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	
		0112-DIR2-DS45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
		0112-DR45-DS45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
119	Concours spécifiques et administration	0119-C001-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
		0119-C002-DR45	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER	X X	C-S-V C-S-V
137	Égalité entre les femmes et les hommes	0137-CDGC-PR45	Fabienne GODELU Laurène RAJON Cécilia TRANI	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
148	Fonction publique	0148-DAFP-DS45	Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Valentin LETOUR Georgia MOREAU Raniha OULTACHE-BASSEZ Christelle SOL	X X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
		0148-DAFP-DF45	Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Valentin LETOUR Georgia MOREAU Raniha OULTACHE-BASSEZ Christelle SOL	X X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	0209-CSOL-CPRF	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
305	Stratégies économiques	0305-ESSR-ES45	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER	X X	C-S-V C-S-V
348	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0348-DP45	Patrick ELDIN Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X	 C-S-V C
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	0349-CVAL	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X	 C
		0349-CVAL-RCVA	Angélique BELLANGER Valérie DURAND Nadine GUILMAILLE Soline LOTTE Séverine POURADIER Nicolas LABASQUE Sophie CAILLEAUX Raniha OULTACHE-BASSEZ	X X X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
354	Administration territoriale de l'État	0354-DR45	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X	C
		0354-DR45-DP45	Angélique BELLANGER Fabienne GODELU Georgia MOREAU Séverine POURADIER Laurène RAJON Cécilia TRANI	X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V
		0354-DR45-DMUT	Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Georgia MOREAU Raniha OULTACHE-BASSEZ Christelle SOL	X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V
		0354-CPNE-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X	C-S-V C
362	Plan de relance « Écologie »	0362-CDIE-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Emilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X	C-S-V C
		0362-MCTR-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS	X X	C-S-V C-S-V

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
			Claire SOCQUET	X	C-S-V
		0362-MCTR-CO45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
363	Plan de relance « Compétitivité »	0363-DITP-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET Soline LOTTE Isabelle ROBINET	X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	0723-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Isabelle ROBINET Séverine POURADIER	X X X X X X	 C C-S-V
	Consultation CHORUS Formulaire pour les programmes et centres financiers listés ci-dessus Engagement des marchés Consultation CHORUS		Isabelle ROBINET Sarah BERTHELARD Priscilla EL GHAZZI Virginie FOLLENFANT Léandra PAYEN Yvanah SOLTET		

Annexe 2 : Habilitations budgétaires Autres - SGAR Centre-Val de Loire

Applications	Agents habilités
ALICE	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Séverine POURADIER Isabelle ROBINET
CHORUS DT	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Séverine POURADIER Isabelle ROBINET Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Christelle SOL Raniha OULTACHE-BASSEZ
COLBERT	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER
CHORUS ODA	Sarah BERTHELARD Priscilla EL GHAZZI Virginie FOLLENFANT Léandra PAYEN Yvanah SOLTET
PLACE	Sarah BERTHELARD Priscilla EL GHAZZI Virginie FOLLENFANT Léandra PAYEN Yvanah SOLTET
ROLE PREFET	Christelle MINIER Isabelle ROBINET

**Annexe 3 : plafonds des dépenses autorisées par carte achat
Centre de délégation SGAR**

Nom du détenteur de la carte	Dépense maximale autorisée par transaction	Dépense maximale autorisée au cours d'une année civile	Paiement dans le cadre de marché (niveau 3)	Référencement de fournisseurs (frais de fonctionnement) ou frais de réception et de représentation
David-Anthony DELAVOËT	1 500,00 €	4 400,00 €	Non	Référencement
David-Anthony DELAVOËT	1 500,00 €	10 000,00 €	Non	Frais de réception et de représentation
Patrick ELDIN	1 500,00 €	7 500,00 €	Non	Référencement
Valérie DURAND	1 500,00 €	5 000,00 €	Oui	Référencement
Cécilia TRANI	500,00 €	5 000,00 €	Non	Frais de réception et de représentation